

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 14 JUIN 2022

Personnes présentes :

Madame Bosler Joëlle
Madame Burgos Marie-Rose
Monsieur Gisclon Yvon
Monsieur Kabassakalian Patrick
Madame Monties Véronique
Madame Moustakides Claudie
Monsieur Leombruni Vital

Était absente excusée :

Madame Medjber Claudine

Ordre du jour :

Constitution de l'Association Marche Aquatique La Ciotat Longe Côte (LC2)

Le 14 juin 2022 réunis en assemblée générale constitutive chez Monsieur Gisclon Yvon 450 La Caou Nord 13360 Roquevaire les personnes présentes décident à l'unanimité de créer l'Association Marche Aquatique « La Ciotat Longe Côte » (LC2) et mandate Madame Burgos Marie-Rose pour déposer en Préfecture les statuts de l'Association.

Lors de cette assemblée, sont nommés :

Président : Monsieur Gisclon Yvon
Secrétaire Générale : Madame Burgos Marie-Rose
Trésorier : Monsieur Leombruni Vital

Signature des personnes présentes

Véronique MONTIES
Monties

Yvon Gisclon
Gisclon

BURGOS M. ROSE
Burgos

Kabassakalian Patrick
Kabassakalian

Moustakides
Claudie

LEOMBRUNI V
Leombruni

Joëlle BOSLER
Bosler